

Hubert Lelièvre
Ingénieur Ecole Centrale de Nantes
Docteur en mathématiques pures
Membre de la Société d'Archéologie et
d'Histoire du Berry SAHB
Membre de l'Association pour la Réouverture
du Canal de Berry ARECABE
Famille membre de la Société pour la Protection
des Paysages et de l'Esthétique de la France
SPPEF reconnue d'utilité publique
36, rue des arènes 18000 BOURGES
Tel: 02.48.70.30.43

Bourges, le 30 décembre 2019

Monsieur Bernard COQUELET
Commissaire-enquêteur
relativement au projet de règlement
local de publicité intercommunal
de l'agglomération de Bourges Plus
RLPi
23,31, boulevard Foch
CS 20321
18023 BOURGES cedex

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Le dossier de présentation de l'enquête publique évoque d'abord les points suivants:
1°) Le contexte environnemental et le patrimoine architectural:

Il est fait mention tout d'abord du contexte exceptionnel des marais de Bourges, qui ont donné leur nom celtique ancien latinisé "Avaricum" et moderne "Bourgen" indiquant que ces marais sont en plaine, de l'Auron (Marais Saint-Paul), de l'Yèvre dont le nom patoisant "Yeurn" de forme mutée "Corne" indique qu'il s'agit de marais calcaires, de la Voiselle (classés depuis 2003 en levant l'INTERDICTION de construire depuis 1933, ce qui est un scandale en remblayant le long du chemin des Prébendes). Le dossier évoque d'autres marais calcaires sur la Chapelle-Saint-Ursin et Morthomiers. Ces marais de rivières jouent le rôle d'éponge contre les crues. Il est regrettable d'avoir programmé leur assèchement sur le site du Moulin de la Chappe à Bourges sur l'Auron sur toutes les gravures historiques de la ville de Bourges depuis 1566. Cela met en péril toutes les constructions du secteur sur pilotis, reposant sur de la boue ("pre" en langue celtique) en particulier celles du Secteur Sauvegardé créé en 1965 à l'initiative de Robert Gauchery Architecte des Bâtiments de France et de Maître Jacques Lelièvre, mon feu père, rejoints par l'architecte Christian Gimonet qui a empêché la construction de tours dans le Secteur Sauvegardé en infraction avec les vues classées de la cathédrale de Bourges depuis 1862, et la réalisation d'une autoroute à la place du Canal de Berry en 1966, malheureusement comblé au sud de la ville de Bourges, et menacé d'assèchement au nord-ouest par la destruction des installations hydrauliques du moulin de la Chappe, en créant l'Auron en aval en abaissant le niveau d'eau de 2 mètres ce qui est rigoureusement interdit par les règlements européens (destruction de sites patrimoniaux classés et destructions de zones humides avec faune et flore).

C'est Jacques Lamy Architecte des Bâtiments de France, successeur de Robert Gauchery, dans les années 1960 jusqu'à 1988 qui de façon extrêmement sévère, faisant des descentes sur les chantiers en donnant des instructions, a sauvé l'intérieur et extérieur des maisons en particulier des hôtels particuliers, aujourd'hui menacés par la division en appartements; à Paris, ce phénomène de division avait fait d'énormes dégâts quartier du Marais, décidant le ministre des Affaires Culturelles André Malraux à créer en 1964 le premier Secteur Sauvegardé, en ce quartier, en application de sa loi du 4 août 1962, avec un dispositif fiscal permettant la restauration des immeubles, annihilé ici à Bourges par la suppression du plafond de densité en 1995 entraînant une hausse de la valeur du bâti faisant fuir les gens de la ville de Bourges (passant de 82000 habitants en 1982 à 65000 aujourd'hui) avec une pression fiscale à un niveau révoltant a dit monsieur Radigue ancien ABF.

C'est monsieur Jacques Lamy qui a réussi avec beaucoup de détermination à mettre de l'ordre dans les enseignes et les devantures des magasins du Secteur Sauvegardé et ce ne fut pas facile entraînant parfois de durs conflits (magasin "Choz" à l'angle de la rue Bourbonnoux et de la rue de la Poissonnerie), imposant les couleurs des devantures, des volets, des pans de bois dont la découverte est à ses risques et périls dans les rues très étroites comme c'est le cas rue Coursarlon, rue Edouard Branly, rue Mirebeau et rue Bourbonnoux. Toute la ville basse de Bourges est construite sur d'anciens marais remblayés dont la toponymie celtique rue par rue le rappelle, donc sur pilotis, dans un milieu qui ne doit jamais cesser d'être humide (fissures couvent des Augustins à l'église).

Il n'est pas question comme l'a rappelé l'Architecte des Bâtiments de France de réintroduire de la publicité en secteur sauvegardé (sauf celle discrète des petits panneaux J.C. Decaux après avis de l'ABF comme sur la photographie de la planche en couleur jointe à la déposition). Nous avons connu la publicité sur le mur aveugle de la maison rue des arènes au chevet de l'église Saint-Pierre-le-Guillard (construite sur un marais) ("Avenir Publicité"), sur le mur aveugle avenue Jean Jaurès où elle se sépare de la rue du Puits de Jouvence (campagne des élections législatives du futur député UDF Franck

Thomas-Richard en 1993) ou sur le mur aveugle à côté de la station de location de véhicules Ucar, près de la rue des Poulies (campagne de réélection du maire Serge Lepeltier en 2001).

Le nouveau règlement de publicité fait un effort pour y remédier en tenant compte des vues classées depuis 1862 sur la cathédrale de Bourges. Monsieur Jacques Lamy ABF était intraitable sur ce point. La nouvelle Maison de la Culture sur les pentes de Séraucourt défigure le site et a été décidée en mettant l'UNESCO devant le fait accompli.

J.C. Decaux a indiqué dans le dossier d'enquête publique qu'il retirait les panneaux lumineux devant l'ancienne Maison de la Culture (façade ISMH 1994) et au pont d'Auron comprenant que cela porte atteinte aux vues sur le site (sur le jardin de l'Archevêché, les bâtiments à l'entour place André Malraux, sur l'entrée de la vieille ville par la rue d'Auron). On pourrait aussi critiquer le panneau lumineux place Cujas avec en fond la Maison des Forestines, avec palissades recouvertes de publicité.

Le nouveau règlement de publicité aussi veut mettre fin aux panneaux publicitaires isolés en pleine nature comme rue de la Chapelle-Saint-Ursin (D16) à Bourges en face de l'hôpital George Sand, en donnant une photographie, ou à Pierrelay (voir planche en couleur jointe à la déposition) dénongant les abus le long de la route de la Charité à Bourges le long du chemin de fer de la ligne de Bourges à Nevers (voir planche en couleur jointe où il y a le panneau de la Maison de la Culture à côté de la Poste (il y en avait un avenue Jean Jaurès près de la rue du Puits de Jouvence) discret en secteur sauvegardé (immeuble en partie classé récemment).

Il est normal de retirer la publicité à proximité des sites naturels comme avenue-route d'Orléans sur Bourges et Saint-Doulchard où un panneau lumineux a été installé récemment à côté de "Brit Hotel" complétant le panneau publicitaire mobile non loin du chemin des prés saulniers. Les autres panneaux publicitaires fixes ou mobiles sont situés route d'Orléans à Saint-Doulchard entre le pont SNCF et la rue des deux ponts sur murs aveugles.

2°) Le contexte routier:

Le dossier de présentation se félicite de la qualité du réseau routier avec ses 3 boulevards de ceinture et ses radiales créant un réseau en toile d'araignée voulu par le député-maire de 1959 à 1977 et ingénieur Raymond Boisdé poursuivant les travaux incomplets depuis 1867 de construction de grandes avenues de desserte des nouveaux quartiers militaires, des usines, de la gare, de l'aéroport, achevant certaines décisions du maire de 1920 à 1943 Henri Laudier comme la réalisation de la Petite Ceinture pour protéger le Secteur Sauvegardé de l'asphyxie automobile ("Je ne veux pas de voitures qui n'ont rien à y faire") sur la suggestion de Maître Jacques Lelièvre avec le soutien de l'Architecte des Bâtiments de France Jacques Lamy et du ministre de la Culture François Léotard en 1986 pour élargir à 4 voies la rue des Hémerettes à Bourges, ce que ne peut souffrir la municipalité actuelle de Bourges. Celle-ci sabote tout ce travail provoquant une asphyxie automobile rue Moyenne qu'elle a en fait décidé de fermer à la circulation en renvoyant celle-ci dans les rues étroites dont AUCUN PLAN D'ALIGNEMENT (1835 et 1932) n'a envisagé une telle éventualité. Maître Jacques Lelièvre s'est opposé aux projets de pénétrantes en Secteur Sauvegardé en 1971, 1973 (faisant rejeter le plan de sauvegarde de Monsieur Julien inspecteur des Monuments Historiques qui s'était basé sur l'état de ruine à 80% de la vieille ville, résultat de l'application des barrières d'octroi), et 1975 rejetant les plans de circulation avec des sens uniques partout permettant le garage de voitures supplémentaires ce qu'on voit depuis 1995 avec une voie cyclable pour faire écologique comme c'est le cas rue Béranger et rue de Lazenay, les voitures allant alors à vitesse folle avec ces sens uniques (merci pour le cadre de vie et pour notre sécurité routière qui devrait faire partie du cadre de vie et non en être séparé comme c'est le cas juridiquement au vu du dossier de présentation (lettre de la préfète et lettres d'annonceurs). Dernièrement, la municipalité de Bourges a saboté l'avenue du 11 novembre 1918 en la ramenant à 2 voies au lieu de faire des voies réservées aux bus, en créant des parkings supplémentaires. C'est Maître Jacques Lelièvre qui a suggéré la création de cette avenue en 1968, en faisant annuler l'élargissement de 6 mètres et plus de la rue Edouard Vaillant côté ouest, faisant rectifier le tracé par la SOBEREM de l'avenue du 11 novembre 1918 pour épargner les maisons de la rue Parmentier. C'est lui aussi qui a fait élargir l'Avenue du Général de Gaulle en 1967 à 4 voies pour des raisons de sécurité, sa soeur Denise ayant été tuée en 1956, avec création de contre-allées, le profil en long étant très mauvais. Il a fait aussi élargir la Chaussée de Chappe qui évite le centre-ville de Bourges.

Le PLUI rejeté par la préfète du Cher mettait fin à tout ce travail d'amélioration qui nous a permis de vivre et a favorisé l'implantation de grandes enseignes sur les 4 voies ce dont la municipalité de Bourges n'a cure. Il passe 17000 véhicules par jour sur la route de la Charité à 2 voies sur Bourges, battant le record de 15000 véhicules par jour

de la RN20 entre Argenton sur Creuse et Châteauroux avec une file continue de voitures entre Tendu et Châteauroux, record de 1998 qui avait justifié la création de l'autoroute A20 à 2x2 voies! J'espère que la raison va l'emporter et que les plus hautes autorités de l'Etat feront preuve de fermeté pour éviter de se retrouver avec des axes routiers trombosés où toute activité économique, touristique, toute vie des habitants eux-mêmes ne seront plus possibles ce que nous avons hélas connu avant l'arrivée de Jacques Rimbaud à la mairie de Bourges en mars 1977 qui fit le nécessaire pour y remédier.

En conclusion, les orientations du RPLi sont bonnes sous réserve de ne pas réintroduire la publicité en Secteur Sauvegardé en sécurisant comme le demande la préfète du Cher juridiquement chacune des dispositions du RPLi.

Veillez agréer monsieur le Commissaire-Enquêteur l'expression des mes salutations distinguées. *J. Lelièvre*

ARRIVE LE
30 DEC. 2019
DAT-URBANISME

Pièces jointes:

- lettre au Commissaire-Enquêteur.
- Planche en couleur sur les panneaux publicitaires: 8 photographies.
- Étymologie celtique des toponymes et hydronymes de l'agglomération de Bourges Plus.
- Lettre de l'UNESCO (recto-verso).

DATE RECEIVED
12-10-1971
DALLAS OFFICE



BOURGES Place Cujas (panneau électronique, abribus® J.C. Decaux)



Rue Moyenne (panneau -annonces Maison de la Culture devant la Poste)



Pont d'Auron (affichage électronique J.C. Decaux et Paris-autos)



Carrefour rues des arènes & d'Auron (panneau J.C. Decaux: publicité + plan de ville (Verso))



Place André Malraux : abribus® avec publicité & panneau électronique J.C. Decaux ; mur gallo-romain, rempart MH, Maison de la Culture (façade ISMH)



BOURGES : Route de la Charité RN151



PIERRELAY : Route de Marmagne D23

ARRIVE LE
3 0 DEC. 2019
DAT-URBANISME